



UNITED STATES

1979

COLLECTION

Distr.
GENERALE
S/13324
14 mai 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT PAR INTERIM DE LA BOLIVIE AU CONSEIL DE
SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général signale qu'il a reçu du représentant permanent de la Bolivie auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 30 avril 1979, indiquant que M. Julio Zavala a été nommé représentant par intérim de la Bolivie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
